



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professeurs

Question écrite n° 104777

Texte de la question

M. Pierre Ducout attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le blocage de carrière des professeurs d'université deuxième classe. En effet, le passage d'une classe à la classe supérieure s'effectue après examen des dossiers de chaque candidat par une commission du Comité national des universités. Cependant, le passage de la deuxième à la première classe est particulièrement difficile étant donné le rapport entre le nombre de promotions offertes chaque année et le nombre de postulants, d'une part, et, d'autre part, si le professeur appartient à un « petit établissement » qui ne dispose pas de promotions pouvant être attribuées localement. Si l'on ajoute à cette situation le fait que la deuxième classe comporte peu d'échelons et que l'on arrive donc très vite au dernier échelon, on se retrouve bloqué au même indice pendant de nombreuses années. Cet état de fait est très démotivant lorsque l'on continue d'exercer ses activités d'enseignement et de recherche, car les augmentations de salaire liées à la valeur du point d'indice sont loin de compenser l'inflation. En conséquence, il lui demande s'il n'est pas possible d'allonger la grille indiciaire de la deuxième classe.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Ducout](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104777

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9988